

POINT JUSTICE

Maison de Justice et du Droit (MJD)

Un problème ? Un litige ?
Une question sur la justice ?

Le personnel permanent de la MJD vous apporte une information juridique personnalisée, vous propose des solutions à l'amiable rapides et une réponse de qualité permettant d'éviter, le cas échéant, le recours au tribunal.

Les permanences – sur rendez-vous – des différents intervenants sont gratuites et confidentielles, accessibles à tous, sous certaines conditions.

Le personnel permanent

un agent d'accueil en mission de service civique
En savoir + sur le service civique et les conditions de recrutement

un responsable - coordonnateur de la MJD Mme Jessica LECLERC

un greffier du tribunal judiciaire de Coutances en charge du SAUJ
Visiter le site internet du SAUJ

Vous pouvez également trouver à la MJD

des adresses et téléphones des administrations, tribunaux, organismes divers dont vous auriez besoin
des bons de consultation pour obtenir une consultation juridique gratuite dans un cabinet d'avocat
(sous condition de ressources)
une information sur une procédure en judiciaire en cours
des dossiers de demande d'aide juridictionnelle (prise en compte partielle ou totale de vos frais de
procédure selon un barème national - soumis à condition de ressources)
des formulaires et requêtes pour saisir les différentes juridictions

L'accès au droit

Avocat

Il vous reçoit dans tous les domaines du Droit : consultations juridiques, procédures judiciaires et médiation.
(sans conditions de ressources, et sur rendez-vous)

Notaire

Il vous reçoit dans tous les domaines du Droit : de la famille, des successions, des donations, des contrats de mariage, du patrimoine, de la fiscalité, ...
(sans conditions de ressources, et sur rendez-vous)

Association de Consommateur – Centre Technique Régional de la Consommation (CTRC)
Le CTRC propose une information sur le droit des consommateurs et des usagers.

« L'Info Tutelle » - Association Tutélaire des Majeurs Protégés (ATMP) et Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)

Une personne vous informe sur les différentes mesures de protection (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, habilitation familiale ...) et peut vous aider dans la constitution de dossiers.

Écrivain public - Association Tutélaire des Majeurs Protégés (ATMP)

Il assure la rédaction, la correction ou la réécriture de tout courrier juridique personnel, professionnel ou administratif.

L'aide aux victimes

Association d'aide aux victimes - L'association d'aide aux victimes, de contrôle judiciaire socio-éducatif, d'enquête de personnalité et de médiation pénale (ACJM)

Un juriste vous écoute, vous délivre des informations, un soutien moral et un accompagnement tout au long de vos démarches, que vous soyez victime d'une infraction ou non.

La résolution amiable des conflits

Conciliateur de justice

Bénévole, mandaté par le Premier Président de la Cour d'Appel de CAEN, il a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis (impayés, voisinage, différend locatif, ...). Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge, pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige.

Médiation Familiale - Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)

La médiation familiale a pour but de proposer une autre voie dans le règlement de conflits souvent difficiles comme les ruptures, séparations et divorces, les successions conflictuelles ou encore les conflits vous empêchant de voir vos enfants ou petits-enfants. Elle permet de restaurer la communication et d'aider les personnes d'une même famille à trouver conjointement des solutions, avec l'aide d'un tiers qualifié et impartial : le médiateur familial. Le premier entretien d'information est gratuit.

Les partenaires institutionnels

Délégués du procureur de la République

Ils participent à la mise en place des mesures alternatives aux poursuites prononcées à l'encontre de l'auteur d'une infraction de faible gravité. Les rencontres se passent sur convocation uniquement.

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)

Sous l'autorité du juge de l'application des peines, un conseiller accompagne les personnes placées sous main de justice.

Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)

Sous l'autorité du juge des enfants, un éducateur reçoit des parents et des mineurs en situation conflictuelle.

Le point d'accès pour la protection de l'environnement (PAPE)

Qu'est-ce que le PAPE ?

L'objectif est d'informer et d'orienter les citoyens sur des sujets liés à la protection de l'environnement. À ce titre, la MJD de Saint-Lô assure la réception et l'orientation du public intéressé dans le cadre de l'accès au droit.

Quel que soit le thème de votre interrogation (eau, faune et flore, espaces naturels et paysages, projets d'aménagements...), les administrations et les associations partenaires du PAPE s'efforceront d'apporter une réponse à votre sollicitation.

Vous souhaitez obtenir des informations concernant une problématique ou une situation liée à la protection de l'environnement ?

contactez directement la MJD par téléphone afin d'être renseigné et orienté vers une structure adaptée ou cliquez sur les liens des partenaires du PAPE ci-dessous :

L'Office français de la biodiversité (OFB)



L'Office français de la biodiversité (OFB) est un établissement public dédié à la sauvegarde de la biodiversité. Une de ses priorités est de répondre de manière urgente aux enjeux de préservation du vivant. Créé au 1er janvier 2020 par la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019, sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, l'OFB regroupe les agents de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

[Visiter le site de l'Office français de la biodiversité.](#)

Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP)



Structure interministérielle créée par le décret n°2004-612 du 24 juin 2004, l'office est un service de police judiciaire à compétence nationale dont la mission est de lutter contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique.

[Visiter le site de l'Office centrale](#)
[CONTACTEZ LA GENDARMERIE](#)

(ANPER)

Association Nationale pour la Protection des Eaux & Rivières



Crée en 1958 et reconnue d'utilité publique depuis 1985, l'ANPER lutte pour la préservation des milieux aquatiques français et leur biodiversité.

[Visiter le site de l'ANPER](#)

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Cotentin (CPIE)



Labellisée C.P.I.E. en 1993, l'association Vivre en Cotentin vise à procurer à tous un outil d'animation, d'information, de formation, d'étude et de conseils relatifs à l'écocitoyenneté et au développement durable des territoires.

[Visiter le site de l'association CPIE Cotentin](#)

Comité régional d'étude pour la protection et l'aménagement de la nature (CREPAN)



Le Comité Régional d'Etude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature est une association loi 1901, qui a pour but de coordonner et de susciter toutes activités en faveur de la protection de l'environnement et de la nature, ainsi que d'établir un lien permanent entre ses membres, les autorités administratives responsables et les élus.

[Visiter le site du CREPAN](#)

Groupement régional des associations de protection de l'environnement (GRAPE)



Le Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général et agréée par le Ministère chargé de l'Environnement. Il a pour mission principale l'accompagnement des associations et bénévoles membres, dans des domaines variés et notamment dans des actions juridiques/ participation aux débats publics, aux enquêtes où l'avis du public est requis.

[Visiter le site du GRAPE](#)

Manche Nature



Association d'étude et de protection de la nature créée en 1988 par des naturalistes. Elle a pour objectif l'étude de la nature, la diffusion des connaissances, la sensibilisation de l'opinion à l'écologie et à la protection active de la nature (activité naturaliste, activité juridique, participation au débat sur l'environnement)

[Visiter le site de Manche Nature](#)

Le rapport « Une justice pour l'environnement », fruit des travaux de la mission d'évaluation des relations entre justice et environnement (mission conjointe du ministère de l'environnement et du ministère de la Justice), a proposé plusieurs recommandations afin d'améliorer la prise en compte des atteintes à l'environnement par les instances publiques.

L'une d'entre elles préconise d'expérimenter localement des points d'accès pour la protection de l'environnement (PAPE), en référence aux points d'accès au droit, afin d'informer et d'orienter les citoyens et de développer des instances de médiation et de justice réparatrice des litiges environnementaux, associant la société civile.

À l'issue de plusieurs rencontres entre le parquet de Coutances, les différentes associations intéressées et la Maison de Justice et du Droit de Saint-Lô Agglo, il a été convenu d'intégrer une rubrique « protection de l'environnement » sur le site internet de la MJD avec renvoi vers les sites internet des différentes associations partenaires, administrations et partenaires institutionnels.

Consultez le [rapport "une justice pour l'environnement"- octobre 2019](#)

— — —

Historique des MJD

Les Maisons de Justice et du Droit (MJD) ont été créées par une loi de 1998 afin d'assurer dans les quartiers des grandes agglomérations une présence judiciaire de proximité, de concourir à la prévention de la délinquance et à l'aide aux victimes, de garantir aux citoyens un accès au droit, et de favoriser les modes alternatifs de règlement des litiges du quotidien.

Les MJD sont créées par arrêté du garde des Sceaux après signature d'une convention avec l'ensemble des acteurs locaux. Elles sont placées sous l'autorité du procureur de la République et du président du Tribunal de grande instance où elles sont implantées.

Les débats sur la réforme de la carte judiciaire et ses incidences en matière d'accès au droit et à la justice ont conduit, en 2008, le Ministère de la justice et des Libertés, à envisager la création de nouvelles Maisons de Justice et du Droit dans les localités rurales dépourvues de juridictions et éloignées des tribunaux.

C'est ainsi qu'à la suite de la fermeture du Tribunal d'Instance de Saint-Lô, un partenariat entre les chefs de juridiction du TGI de Coutances, l'Agglomération de Saint-Lô, et le Conseil Général de la Manche a été créé afin d'ouvrir la Maison de Justice et du Droit de Saint Lô le 4 février 2013. Elle est la 145^{ème} en France.

Ce projet avait donc pour vocation d'accompagner la réforme de la carte judiciaire en maintenant dans le bassin Saint-Lois une présence judiciaire et en assurant un accès au droit pour tous.

- assurer un accueil permanent pour l'information et l'orientation du public
- faciliter l'exécution de mesures judiciaires pénales
- permettre une écoute privilégiée des victimes, un accompagnement dans leurs démarches et, si nécessaire, un soutien psychologique
- favoriser l'accès au droit par des permanences d'information juridique
- développer le recours aux modes alternatifs de règlement des conflits s'agissant de petits litiges civils à travers un entretien préalable



COM
ACT
-NO

SAINT-
LÔ
AGGLO

70
rue
du
Neufbourg
50000
Saint-
Lô
Lundi
au
jeudi
8h30-
12h/13h30-
17h30
Vendredi
8h30-
12h/13h-
17h
02
14
29
00
00

 **MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**
Olivier
Ducrocq

**Mon patron
refuse
mon congé
parental**

**Besoin de la Justice ?
Appelez, on vous dit quoi faire**

30 39

Un service gratuit et anonyme est mis en place par le ministère de la Justice pour apporter des informations et orienter en concertation avec un professionnel près de chez vous. Numéro accessible aux personnes sourdes ou malentendantes.

 **MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**
Olivier
Ducrocq

**Ma proprio
veut
m'expulser**

**Besoin de la Justice ?
Appelez, on vous dit quoi faire**

30 39

Un service gratuit et anonyme est mis en place par le ministère de la Justice pour apporter des informations et orienter en concertation avec un professionnel près de chez vous. Numéro accessible aux personnes sourdes ou malentendantes.

 **MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**
Olivier
Ducrocq

**Mon ex
ne paye pas
sa pension
alimentaire**

**Besoin de la Justice ?
Appelez, on vous dit quoi faire**

30 39

Un service gratuit et anonyme est mis en place par le ministère de la Justice pour apporter des informations et orienter en concertation avec un professionnel près de chez vous. Numéro accessible aux personnes sourdes ou malentendantes.